



NOTE D'INFORMATION

ASSOCIATION NATIONALE DES AGENTS DU BÂTIMENT DES PREMIÈRES NATIONS

- L'ANABPN est un organisme national sans but lucratif. Elle représente les personnes qui offrent des services techniques en matière de construction et de rénovation résidentielles, commerciales et institutionnelles (ex. : examen des plans, inspections, recommandation de travaux de réparation, soutien technique et services de consultation), concernant les bâtiments situés dans des collectivités autochtones. Quelque 250 à 300 personnes fournissent des services de cette nature.
- Les grands objectifs de l'ANABPN sont les suivants :
 1. Représenter les personnes qui fournissent les services techniques dans les collectivités des Premières nations.
 2. Définir des normes professionnelles nationales afin d'assurer l'acquisition de compétences essentielles minimales.
 3. Établir des processus nationaux d'accréditation et d'agrément.
 4. Mettre en œuvre des programmes et des politiques en matière de développement du potentiel dans ce domaine.
 5. Défendre les politiques d'habitation qui favoriseront de meilleures pratiques en matière de construction et de rénovation et, en bout de ligne, l'amélioration des conditions de logement dans les collectivités des Premières nations.
- L'ANABPN a relevé plusieurs initiatives clés qui faciliteront le développement du potentiel chez les agents du bâtiment des Premières nations en leur donnant accès aux connaissances, aux compétences, à la formation et aux ressources, ce qui permettra aux Premières nations

d'atteindre l'autonomie en matière d'habitation et d'assumer davantage de responsabilités sur le plan du fonctionnement de leurs collectivités. Cela signifie élaborer et mettre en œuvre des politiques détaillées en matière d'habitation qui aborderont tous les aspects techniques de la construction et de la rénovation, notamment, l'adoption et l'application de codes du bâtiment, ce qui comprend les nouveaux codes axés sur les objectifs.

- Des partenariats ont été formés avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Ressources naturelles Canada (RNC) et le Centre canadien des codes du Conseil national de recherches Canada (CNRC). L'ANABPN participera également au Comité national sur le logement, qui se concentre sur le Code national du bâtiment et sur le nouveau code axé sur les objectifs.
- Le récent rapport du Bureau du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes (avril 2003) s'est penché sur le logement dans les réserves et sur l'application incertaine des codes et règlements de construction. L'ANABPN est bien placée pour s'attaquer à la question de la conformité. En fait, le BVG a souligné que la SCHL et AINC devait poursuivre ensemble le travail entrepris avec l'Initiative des services d'inspection par des Autochtones (ISIA).
- Les projets actuels de l'ANABPN sont, notamment :
 - La création d'un site Web
 - L'établissement d'une accréditation nationale des agents du bâtiment
 - L'établissement de l'agrément des cours pour les agents du bâtiment
 - L'analyse des formations et cours existants
 - Le recrutement de membres et de sociétés commanditaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec l'une des personnes suivantes :
M. Richard Jobin, coprésident, (780) 523-5614, M. Keith Maracle, coprésident, (519) 671-4889, ou
M. John Kiedrowski, gestionnaire de projet, (613) 724-3857. 17 septembre 2003